

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, N. LAVIER, D. LEBLANC, M. MONGET, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

Absents excusés : S. CHAPUIS (pouvoir à Y. GROSPERRIN), P. FERREIRA (pouvoir à B. LACOMBRE), C. LAMBERT (pouvoir à D. CLAVEL), V. MIGUEL (pouvoir à N. LAVIER)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 30 MARS 2016

Néant.

FINANCES ET GESTION

Intercommunalité

Bernard LACOMBRE et Maurice BAILLON ont représenté la commune lors d'une réunion organisée le 2 mai à Saint-Léger-sur-Dheune, destinée à faire le point sur l'entrée de 14 nouvelles communes dans le Grand Chalon à l'échéance du 1^{er} janvier 2017, en l'occurrence outre Saint-Loup-Géanges les 13 communes issues de la dissolution au 31 décembre 2016 de la C.C. des Monts et Vignes (autour de St-Léger). Le cabinet KPMG a présenté un bilan financier des transferts de compétences.

Bernard LACOMBRE demandant au conseil de délibérer sur l'adhésion de la commune à la CACVB (Grand Chalon) au 1^{er} janvier 2017, le conseil se prononce à l'unanimité des présents et représentés en faveur de cette adhésion.

Jury d'assises

Comme chaque année, le conseil a choisi en séance par tirage au sort trois habitants de la commune qui seront susceptibles d'être retenus comme jurés d'assises.

Patrimoine communal

Le logement de 4 pièces principales situé au-dessus de l'agence postale est disponible à la location. Les candidats doivent s'adresser en mairie.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à régulariser la vente du terrain à bâtir situé au bout de la rue du Pâtre côté Pacotte au prix de 60.000 € net vendeur.

URBANISME ET TRAVAUX

Zone d'activités des Plantes

Les actes d'acquisition des terrains étant prêts, le conseil autorise à l'unanimité le maire à les signer, la commune devant obligatoirement devenir propriétaire avant le début de la campagne de diagnostic archéologique imposée par l'administration de la Culture.

P.L.U.

Suite à des observations de l'administration, le conseil autorise à l'unanimité le maire à lancer une procédure de modification simplifiée destinée à préciser les conditions d'application des articles 1-AUX1 et A2 relatifs respectivement à la zone d'activité des Plantes et aux zones agricoles. Il s'agit pour la ZA de lier l'autorisation d'habitat à la condition exclusive d'un lien strict avec l'activité exercée (exemple :

logement de remplaçant dans la pharmacie) et de restreindre l'autorisation de construire en zone agricole à des activités liées à l'exploitation (transformation ou vente de produits autorisées, résidences de tourisme ou chambres d'hôtes refusées).

Le projet sera transmis aux personnes associées puis fera l'objet d'une information publique avec affichage et dossier à disposition en mairie, sans intervention de commissaire-enquêteur.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Maison de santé

A l'issue de la consultation de maîtrise d'œuvre à laquelle trois cabinets d'architecture spécialisés ont répondu, le conseil autorise le maire à signer le marché avec le candidat classé en tête, à la fois mieux-disant et moins-disant avec une offre d'honoraires de 54.380 € H.T. pour une mission complète.

Restauration scolaire

Le conseil autorise le maire à lancer la consultation annuelle en vue du choix du fournisseur des repas en liaison froide.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Fleurissement

Le fleurissement estival a été mis en place ce vendredi 6 et samedi 7 mai sur la commune par les membres du conseil municipal présents comme l'année précédente. Cette opération qui sera reconduite l'année prochaine et ouverte aux habitants en 2017, a concerné 6 massifs en pleine terre, 13 bacs hors sol et les jardinières du groupe scolaire. Le fleurissement 2016 à budget constant est basé sur quelques 700 plantes annuelles et vivaces fournies par la société BLANCHARD permettant un enrichissement progressif des massifs de la commune. Le massif en pleine terre de l'église a été retravaillé cette année pour permettre un visuel plus conséquent. Le massif du calvaire près de la mairie fera l'objet des travaux 2017 pour une mise en relief. Grâce à Brigitte PRUDHON, sa correspondante locale, le Journal de Saône-et-Loire s'est fait l'écho de l'opération dans son édition du dimanche 8 mai.

Forêt communale

La commission bois composée de Didier LEBLANC, Jean-Yves RAQUIN, Dominique CLAVEL et Lionel POMMIER a procédé le vendredi 8 avril au relevage des coupes communales. Sur les 36 lots de l'affouage 2016, 33 ont été retirés pour un volume total de 358 stères (11 stères de moyenne par lot) et 3 lots seront remis et disponibles à la vente uniquement en 2017.

Les têtes de chênes et les éclaircies ont permis la production de 261 stères aux Trembleaux pour 18 lots (17 stères par lot de moyenne) et de 260 stères aux Queurles pour 13 lots (20 stères par lot de moyenne), 3 lots étant remis à la vente en 2017 pour chacun des deux secteurs. Les titulaires des lots à la vente se doivent de passer en mairie vérifier leur décompte de stérage avant débardage des bois en période propice.

On rappelle qu'en dehors de ces reports, il n'y aura plus d'affouage à partir de 2017, le plan de rotation des coupes et la régénération naturelle actuelle de notre forêt ne nous permettant pas de maintenir ce traitement sylvicole historique, seules les éclaircies de bois et la vente de têtes de chêne selon le plan de gestion de nos parcelles communales restent inchangées.